

Sainte-Angèle-de-Prémont le 3 juin 2019

Rapport du maire en vertu de l'article 176.2.2

Conformément à l'article 176.2.2 je fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport financier :

Les revenus générés en 2018 se sont chiffrés à 1 662 489.00\$ et se traduisent comme suit :

Taxes	476 926 \$
Transferts	479 402 \$
Services rendus	20 768 \$
Imposition des droits	605 786 \$
Amendes et pénalités	12 702 \$
Revenus d'intérêts et placement	10 195 \$
Autres revenus	56 710 \$

Les charges en 2018 se sont chiffrés à 1 455 792.00\$ et se traduisent comme suit :

Administration générale	306 138 \$
Sécurité publique	98 221 \$
Transport	277 684 \$
Hygiène du milieu	137 645 \$
Aménagement et urbanisme	10 393 \$
Loisirs et culture	15 486 \$
Frais de financement	34 272 \$
Amortissement	404 180 \$
Affectations	79 646 \$
Autres	92 127 \$

Un excédent des revenus sur les charges de l'ordre de 206 697 \$

Traitement des élus:

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus, je vous transmets le détail de la rémunération et des allocations de dépenses actuelles des élus:

Mairesse:	rémunération :	7 852\$
	Allocation de dépenses:	3 926\$
	Salaire de la MRC incluant	
	les comités:	12 398\$
	C.A. de la Régie d'Aqueduc	6 094\$
Conseillers:	Rémunération:	2 617\$
	Allocation de dépenses:	1 309\$

Rapport du vérificateur :

Les états financiers consolidés ci-joints de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives ont été présentés à la table du conseil en date du 6 mai 2019 par la firme d'auditeurs Stéphane Bérard, CPA, CA..

Les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de l'habitation (MAMH) et portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.



Barbara Paillé, Mairesse
Sainte-Angèle-de-Prémont.
3 juin 2019